Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260223-26_202-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26/202
DU 23 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice 28
Nombre de conseillers présents..... 19
Nombre de votants..... 24

Le conseil municipal s'est réuni le vingt-trois février deux mil vingt-six à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Gilbert LORHO, Maire, suivant convocation du dix sept février deux mil vingt-six.

Présents :
Gilbert LORHO, Maire.
Bernard RIBAUD, Monique THIRE, Sylvie LASTENNET, Noël ADAM, adjoints au Maire.
Laurence RESNAIS, Guénaëlle DOLOU, Sandrine GOUBAUD, Raymond CASTENDET, Emmanuelle LE CHEVILLER, Alain ROGER, Guy GAHENEAU, Charlotte BERVAS, Jean-Yves LE MENE, Annick NEUMAGER, Jean-Louis BERTHOU, Marie-Noëlle DENECE, Bernard FLEURY, Evelyne LE MARTELOT, conseillers municipaux.

Absents :
André GUILLEMOT qui a donné pouvoir à Gilbert LORHO
Olivier LE COUVIOUR qui a donné pouvoir Bernard RIBAUD
Cindy JACQUET qui a donné pouvoir à Monique THIRE
Yannick CAOUDAL qui a donné pouvoir à Jean-Louis BERTOU
Gaëlle BUCH qui a donné pouvoir à Marie-Noëlle DENECE
Marie-Andrée QUINIOU
Catherine WAREMBOURG
Guenhaëlle PEDRONO
Aurélien LE BRETON

Secrétaire de séance :
Charlotte BERVAS

OBJET : Actualisation du montant de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Ker Anna pour l'année 2026

Monsieur Bernard RIBAUD, adjoint délégué aux finances, présente le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
VU la délibération du conseil municipal n°02/611 en date du 28 juin 2002 ;
VU l'avis favorable des commissions Finances, Economie, Administration générale du 11 février 2026 ;

Conformément à la délibération n° 02/611 en date du 28 juin 2002 relative à la conclusion d'un contrat d'association à l'enseignement public en faveur de l'école primaire privée mixte Ker Anna, à compter de l'année scolaire 2002/2003 ;

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260223-26_202-DE

Conformément au contrat d'association à l'enseignement public n° 239 CA conclu le 24 octobre 2002 entre Monsieur le Préfet du Morbihan et les représentants de l'école Ker Anna ;

Conformément aux dispositions de la délibération du Conseil Municipal n° 01/1114 en date du 30 novembre 2001 qui précise que les coûts correspondant aux contrats de location, d'acquisition et de maintenance du matériel informatique de l'école publique Georges Brassens, sont intégrés, d'une manière distincte, dans le coût de fonctionnement ;

Lors de sa réunion du 11 février 2026, la commission des finances a examiné les dépenses de fonctionnement (charges locaux et charges de personnel) de l'école publique pour l'année 2025 qui s'élèvent à 242 452.40€ pour 290 élèves, soit un coût de 366.42 € pour un élève de classe élémentaire et 1 756.12 € pour un élève de classe maternelle.

Ainsi, la participation communale aux dépenses de fonctionnement matériel de l'école privée mixte Ker Anna pour l'année 2026 est fixée comme suit :

366.42 € x 105 élèves de classes élémentaires.....38 473.68 €
1 756.12 € x 68 élèves de classes maternelles.....119 416.33 €
Soit un total de.....157 890.01 € soit 39 472.50 € par trimestre.

Pour information, l'école Ker Anna bénéficie d'une subvention de 29.99 €/élève de matériel informatique pour un montant égal à 5 187.84 € à inclure dans la subvention globale.

Le crédit global attribué à l'école Ker Anna pour l'année 2026, est donc de 163 077.85 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'APPROUVER** la convention ;
- **de PROCEDER** au versement de 40 769.46 € par échéance, soit un crédit global attribué à l'école Ker Anna pour l'année 2026 de 163 077.85 € ;
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire pour l'application de la présente délibération.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

Fait à Ploeren, le 23 février 2026

Le Maire,
Gilbert LORHO

MAIRIE DE PLOEREN (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,
Charlotte BERVAS